

Rapport de jury Concours unique d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Session 2018 -

Président : Monsieur Didier ANDRES, personnel de direction.

Composition du jury : Monsieur Bruno RIPOL, personnel de direction, Madame Agnès TARQUIN, personnel de direction, Madame Marie-Noëlle CAVALIER, infirmière de l'Education Nationale, Monsieur Franck BLIN, infirmier de l'Education Nationale.

Epreuve d'admissibilité : 19 avril 2018
Epreuve d'admission : 19 et 20 juin 2018
Nombre de postes : 4

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents épreuve d'admission	Admis sur liste principale	Inscrits en liste complémentaire
74	54	12	12	4	7

1. Le concours :

Conditions d'accès au concours :

- Le concours est ouvert aux candidats titulaires :
 - de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
 - d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

2. Nature des deux épreuves :

✓ Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; Coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixe pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

✓ Epreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'Education nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

3- Les Statistiques

a- les candidats :

	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Répartition par genre :			
Homme, en nombre (et pourcentage)	7 (9,45%)	1 (8,30%)	1 (25%)
Femme, en nombre (et pourcentage)	67 (90,54%)	11 (91,7%)	3 (75%)
Répartition par département			
06	29	3	2
83	38	9	2
autres	7	0	0
Age			
Moyenne d'âge	41	43	44,5
Age du plus jeune	23	32	35
Age du plus âgé	59	54	54
Profession			
Agent non titulaire du MEN	8	2	1
Personnel IATOSS	1	0	0
Agent FPE autres ministères	8	1	0
Agent fonct.publique territoriale	0	0	0
Agent FPH	23	5	2
Hors fonc.publique ou sans emploi	34	4	1

b- Les seuils d'admissibilité et d'admission

Nb de candidats inscrits	74
Nb de candidats admissibles	12
Seuil d'admissibilité	16,25
Nb de candidats admis	4
Nb de ruptures d'anonymat	0
Seuil d'admission sur liste principale	17,58
Nb de candidats sur liste complémentaire	7
Seuil d'admission sur liste complémentaire	12,66

c- Présence et notes

	Epreuve écrite	Epreuve orale
Nombre de présents	54	12
Nombre d'absents	20	0
Note la plus haute	19,5	20
Note la plus basse	10	10,5
Note < 10	0	0
Note ≥ 10	63	12
Moyenne	14,75	15,25

4 - Remarques du jury

a) Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve se composait cette année de deux questions axées sur le collège sous la forme de cas pratiques, notés respectivement sur 12 et 6 points, 2 points étant dédiés à la présentation et à la forme.

Ces deux questions étaient scindées en sous questions permettant de montrer outre sa réactivité, sa bonne connaissance du système éducatif et du métier d'infirmier scolaire.

La première question sur 12 points :

« Caroline, élève de 14 ans scolarisée en 4^{ème} dans votre collège arrive en pleurant à l'infirmerie accompagnée de Sylvie, son amie. Son attitude est prostrée et vous n'arrivez pas à croiser son regard. Sa copine vous explique alors qu'elle est très inquiète pour Caroline et sa santé. En disant cela, elle regarde avec insistance Caroline qui est habillée de manches longues alors même qu'il fait très chaud. Après avoir remercié Sylvie et l'avoir félicitée de sa démarche, vous la renvoyez en classe. Vous entamez alors un entretien avec Caroline. Elle finit par vous confier, rassurée par la confidentialité, qu'elle a des idées noires et qu'au plus fort de ses angoisses elle est obligée de se scarifier pour aller mieux ». Trois sous-questions s'en suivent...

La seconde question sur 6 points :

« Vous êtes infirmier dans un collège, vous êtes alerté par Paul, élève de 6^{ème}, qui fait un malaise en cours d'histoire. A votre arrivée dans la classe, il est allongé sur le sol, inconscient. » Deux sous-questions s'en suivent...

Les copies retenues montrent l'importance d'une préparation spécifique pour ce concours : une connaissance solide des textes propres à l'Education nationale, mais aussi l'importance d'entrer en contact de professionnels afin de s'imprégner des missions des infirmiers de l'Education nationale.

Les copies, soignées, apportant des réponses précises et structurées, et s'appuyant sur un bon niveau d'analyse et de réflexion ont été retenues. La clarté des propos, le niveau d'orthographe sont des éléments appréciés par le jury. Une bonne connaissance du terrain, du fonctionnement d'un EPLE et des missions des différents personnels donne du relief aux copies.

b) Dossier d'admission

- Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :
Une **copie des titres et diplômes** acquis ;
- Une attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers ;
- Un **curriculum vitae détaillé** indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectué et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

c) Epreuve d'admission

i) L'exposé

Les candidats avaient globalement une présentation, une tenue et un niveau de langage conformes aux attendus. La présentation se doit d'être structurée et en lien avec le concours présenté. Une présentation des compétences techniques acquises n'apporte pas au jury des éléments pour évaluer la motivation du candidat. Fluidité et bonne gestion du stress sont vectrices de réussite. Il est important d'utiliser les dix minutes de durée de l'exposé, même si une utilisation incomplète n'entraîne pas de sanction. Cet exposé est un temps fort pour exprimer ses motivations et mettre en avant ses compétences professionnelles en lien avec les exigences de la fonction visée.

ii) L'entretien

Durant l'entretien, le candidat doit être en mesure de montrer au jury une posture professionnelle correspondant au rôle d'infirmier scolaire, ce qui implique une solide connaissance du cadre réglementaire, des missions de tous les personnels de l'Education Nationale, ainsi que des partenaires contribuant à l'élaboration d'une politique de santé et de prévention. Par les questions posées et les mini cas soumis au candidat, le jury cherche à évaluer sa capacité à analyser les situations, et à tester sa réactivité face aux situations d'urgence dans le respect de la réglementation.

Le jury attend du candidat une bonne connaissance du public accueilli en fonction de la structure de l'établissement d'exercice.

Les candidats retenus à l'oral ont su donner des réponses adaptées, et montrer leur adaptabilité au système éducatif en mettant en perspective leur expérience professionnelle antérieure.

Le jury a observé que les candidats « faisant-fonction » d'infirmière scolaire comme contractuelle durant une ou plusieurs années avaient une bonne connaissance des missions et du fonctionnement d'un EPLE.

Bon nombre de candidat(e)s ont complété leur préparation à l'épreuve en rencontrant des chefs d'établissement et des infirmières en poste, ce qui renforce intérêt et motivation pour le poste envisagé. D'autres, ont préparé le concours à travers la lecture de manuels de préparation uniquement.

Les candidats admis tant sur liste principale que sur liste complémentaire, ont démontré qu'ils mêlaient connaissances pratiques du métier d'infirmier(e), et aptitude à se situer dans un environnement professionnel particulier.

d) Site à consulter :

http://www.education.gouv.fr/cid109872/les-recrutements-des-infirmier-e-s-de-l-education-nationale.html#Epreuves_des_concours_d_infirmier_e_de_l_education_nationale

Le président du jury

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the text 'Le président du jury'.

Didier Andres